

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALZIEU FORAIN
Séance du 15 décembre 2023

Le quinze décembre deux mille vingt-trois à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MALZIEU-FORAIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame ROUQUET Colette, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2023.

| |
|---|
| Membres en exercice: 11 Présents: 8 Votants: 10 Pour:10 Contre:0 |
|---|

PRÉSENTS : Madame Colette ROUQUET, Monsieur Jean-Louis SOULIER, Monsieur Jean DELMAS, Monsieur Marc PRADAL, Madame Nathalie BASTIDE, Monsieur Hervé BOULET, Monsieur Hervé CHALMETON, Monsieur Joseph ROBERT

ABSENTS: Monsieur Thomas DEVAUD

ABSENTS représentés avec procuration: Monsieur Franck LAURAIRE représenté par Madame Colette ROUQUET, Monsieur Damien MALIGE représenté par Monsieur Marc PRADAL

Mr Monsieur Hervé CHALMETON a été nommé secrétaire.

OBJET: Biens vacants sans maître - demande de M. LAPORTE Denis

2023_074

Vu la délibération n°2023-11 concernant l'acquisition de bien vacant et sans maître de M. BOSSE Auguste;

Vu l'acte d'acquisition en date du 15 juin 2023 ;

Vu les terrains acquis :

| Références cadastrales | Lieu-dit | Contenance (en m²) | Nature cadastrale |
|------------------------|----------|--------------------|-------------------|
| F 164 | La Londo | 3528 | Pré |
| F 166 | La Londo | 3759 | Pré |

Vu la demande en date du 10 juillet 2023 de M. LAPORTE Denis ;

Vu l'avis de valeur vénale de ces biens à 2 550 €;

CONSIDERANT que ces parcelles ont été oubliées dans l'acte de succession de M. Pierre VEIRIER, grand -père de M. Denis LAPORTE qui exploite ces parcelles;

CONSIDERANT que cette vente est nécessaire pour régulariser cette situation administrative;

Madame la Maire ;

PROPOSE de vendre les parcelles à M. Denis LAPORTE au symbolique prix de 150 € ;

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de réaliser la vente des parcelles sus-indiquées au prix de 150 €;

PRECISE que les frais éventuels (notaire, frais d'enregistrement...) seront à la charge de l'acquéreur;

| |
|--|
| Préfecture Date de réception de l'AR: 18/12/2023 048-214800898-2023_074-DE |
|--|

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALZIEU FORAIN

DONNE toute délégation à Madame la Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

*Rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture le :
et publication ou notification le :*



La Maire,
Colette **ROUQUET.**

